

**Volet B****Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Mod 2.0

***16038451***Déposé au Greffe du Tribunal
de Commerce de Liège - division Namurle **- 7 MARS 2016**

Pour le Greffier

Greffé

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/03/2016 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination : Les Wc Cabines Namurois**Forme juridique : Société Privée à Responsabilité Limitée****Siège : Rue de Spy 42****5150 Floreffe****N° d'entreprise : 0599.790.392****Objet de l'acte : NOMINATION D'UN GERANT - TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL****Texte : Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 2 janvier 2016**

La séance est ouverte à 20 heures sous la présidence de Monsieur Frédéric RINCHARD, gérant.

Sont présents: - Monsieur Frédéric RINCHARD 26 parts
- Monsieur Julien FOHAL 27 parts
- Monsieur Sébastien PARMENTIER 27 parts
- Monsieur Martin HENDRICKX 40 parts

Tous les actionnaires étant présents, il n'y a pas lieu de justifier du mode de convocation et l'assemblée est dès lors valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

L'ASSEMBLEE A POR ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un gérant;
- Transfert du siège social

DELIBERATION

A l'unanimité, l'assemblée décide de nommer Monsieur Martin HENDRIKX en qualité de gérant non statutaire pour une durée indéterminée et ce, à dater de ce jour. Il pourra comme les trois gérants précédemment nommés, engager valablement la société sans limitation de sommes.

L'assemblée vote, également à l'unanimité, le transfert du siège social à l'adresse suivante:

Rue du Hierdau 11 à 5020 Temploux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Signé Frédéric RINCHARD, gérant

Déposé procès-verbal

Mentionner sur la dernière page du volet B :Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiersAu verso : Nom et signature